

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL302

présenté par

M. Lurel

AVANT L'ARTICLE 13, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Titre V

« Dispositions relatives à l'école et à la formation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne peut parler d'égalité réelle dans les outre-mer sans aborder la question décisive de l'éducation.